



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 04 AVRIL 2025**

AFFAIRE N° 05-20250404

**BUDGET ANNEXE DE TRANSPORTS DE PERSONNES - VERSEMENT
D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR L'EXERCICE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois d'avril à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 21 mars 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31

Absents représentés : 14

Absents : 03

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEVENEUR Inelda, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

LAFOSSSE Camille (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 15-20250404).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 15-20250404), COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon –

ROMANO Augustine représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre représenté par PAYET TURPIN Francemay, THIEN-AH-KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet.

BENARD Monique représentée par BLARD Régine, FONTAINE Gilles représenté par BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par VIENNE Axel, MUSSARD Rose Andrée représentée par HUET Marie-Josée, K/BIDI Emeline représentée par MUSSARD Harry, LEICHNIG Stéphanie représentée par HOAREAU Sylvain, LANDRY Christian représenté par LEVENEUR Inelda, HUET Henri Claude représenté par LEBON David, FULBERT GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

LAFOSSSE Camille représenté par GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 16 à l'affaire n° 40-20250404).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier représenté par COURTOIS Vanessa (de l'affaire n° 16 à l'affaire n° 40-20250404).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon –

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 05-20250404**BUDGET ANNEXE DE TRANSPORTS DE PERSONNES - VERSEMENT
D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR L'EXERCICE 2025**

Le Président informe l'Assemblée que le code général des collectivités territoriales (article L.2224-1) impose que les budgets des services publics locaux à caractère industriel et commercial soient équilibrés en recettes et en dépenses.

Cependant, le code des transports autorise les collectivités publiques à apporter un financement complémentaire aux services de transports réguliers de personnes.

A cet effet, le budget principal contribue chaque année au financement du budget annexe de transports de personnes au moyen d'une subvention d'équilibre qui évolue depuis l'année 2021 de la manière suivante :

Subvention d'équilibre	Montant
Année 2021	7 500 000
Année 2022	7 500 000
Année 2023	9 200 000
Année 2024	10 920 000

Comme évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires de cette année, les coûts de transports scolaires et urbains ont commencé fortement à augmenter depuis 2023 suite à l'apparition du conflit en Ukraine en 2022. En effet, les effets de ce conflit géopolitique ont commencé à se faire ressentir dès 2023 par une paralysie des circuits économiques mondiaux, causant une envolée historique des prix des matières premières. A cela, de nouvelles conditions tarifaires moins favorables ont été imposées en 2023 à la CASUD par la conclusion d'un nouveau marché de transports scolaires.

Face à cette envolée des coûts depuis 2023 et à la volonté politique forte de la CASUD de maintenir, voire même de renforcer, les prestations de transports scolaires et urbains proposées aux usagers sur le territoire, un ajustement à la hausse de la subvention d'équilibre s'est opéré en 2023 puis en 2024.

Les perspectives pour 2025 tendent vers une nette amélioration de la qualité du service avec l'exécution de la nouvelle délégation de service public (D.S.P.) de transport urbain depuis mars dernier. En effet, il est prévu le renouvellement de 94 bus dont 44 cette année, le renforcement des lignes de bus les plus stratégiques en termes de fréquentation, le maintien de l'ensemble des lignes sur le territoire et la gratuité du service le week-end. Malheureusement, le nouveau cadre financier de la D.S.P. va conduire à une nouvelle augmentation des coûts d'intervention qui nécessitera un ajustement de la subvention d'équilibre en 2025.

Une présentation des comptes d'exploitation du budget annexe de transport des personnes est proposée ci-dessous en tenant compte de la subvention d'équilibre attribuée par le Budget Principal.

TRANSPORT	2021	2022	2023	2024	2025
	C.A.	C.A.	C.F.U.	Projet C.F.U.	B.P.
A. Recettes Réelles Exploitation	18 532	19 421	20 641	23 268	24 480
Tarifs scolaires	878	941	1 016	1 112	1 000
Taxe Versement Transport	5 613	6 233	6 087	6 389	6 350
Taxe spéciale conso° carburant	1 041	1 049	1 068	1 074	1 080
Participations Région, Départ., autres	3 497	3 466	3 220	3 461	3 400
Subvention d'équilibre CASUD	7 500	7 500	9 200	10 920	12 500
Autres recettes	3	232	50	312	150
B. Dépenses Réelles Exploitation	18 078	18 439	20 999	21 767	24 121
Charges à caractère général	16 295	16 190	18 743	19 436	22 076
<i>dont transport scolaire</i>	<i>5 903</i>	<i>6 152</i>	<i>7 422</i>	<i>6 392</i>	<i>6 800</i>
<i>dont transport urbain</i>	<i>9 858</i>	<i>9 462</i>	<i>10 734</i>	<i>12 054</i>	<i>14 500</i>
<i>dont transport périscolaire</i>	<i>257</i>	<i>283</i>	<i>318</i>	<i>311</i>	<i>350</i>
<i>Dont gardiennage</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>72</i>	<i>20</i>
<i>Dont contributions financières syndicat</i>	<i>68</i>	<i>78</i>	<i>0</i>	<i>250</i>	<i>125</i>
Charges de personnel	1 716	1 741	1 747	1 750	1 765
Annulation Titres (N.Valeurs, ex antér.)	0	460	387	549	200
Intérêts de la dette	47	46	43	31	30
Autres dépenses	20	2	13	1	50
Provisions dépréciations	0	0	66	0	0
EPARGNE BRUTE (A - B)	454	982	-358	1 501	359
(-) Remboursement emprunt	217	221	225	229	234
EPARGNE NETTE	237	761	-583	1 272	125

L'inscription en recettes d'exploitation d'une subvention d'équilibre d'un montant de 12,5 M€ va permettre au budget annexe de transport de maintenir en 2025 une épargne nette positive.

La subvention d'équilibre attribuée par le budget principal au titre de l'année 2025 en faveur du budget annexe de transport s'élève à 12 500 000 euros.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'attribution par le budget principal d'une subvention d'équilibre d'un montant de 12 500 000 euros en faveur du budget annexe de transport pour l'exercice 2025,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (02 voix contre : Mme BASSIRE Nathalie, M. FONTAINE Gilles représenté par Mme BASSIRE Nathalie ; ainsi que 08 abstentions : M. HOARAU Sylvain, Mme LEICHNING Stéphanie représentée par M. HOARAU Sylvain, Mme LEVENEUR Inelda, M. LANDRY Christian représenté par Mme LEVENEUR Inelda, M. LEBON David, M. HUET Henri-Claude représenté par M. LEBON David, Mme JAVELLE Blanche Reine, Mme GERARD Gilberte représentée par Mme JAVELLE Blanche Reine),

- approuve l'attribution par le budget principal d'une subvention d'équilibre d'un montant de 12 500 000 euros en faveur du budget annexe de transport pour l'exercice 2025,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 08

Contre : 02

Pour : 35

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 11/04/2025